



REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

GRUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT



PROJET D'APPUI ET DE VALORISATION DES INITIATIVES ENTREPREUNARIALES DES FEMMES ET DES JEUNES (PAVIE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sélection de cabinets pour la mise en œuvre de programmes d'accompagnement et de renforcement de capacités des bénéficiaires du PAVIE/DER-FJ répartie en quatre (04) lots séparés et distincts :

Lot 1 : Mise en œuvre de programmes d'accompagnement et de renforcement de capacités des bénéficiaires du PAVIE/DER-FJ dans la Zone Centre (Kaolack-Kaffrine-Fatick-Diourbel) ;

Lot 2 : Mise en œuvre de programmes d'accompagnement et de renforcement de capacités des bénéficiaires du PAVIE/DER-FJ dans la Zone Nord (Saint Louis-Louga-Matam) ;

Lot 3 : Mise en œuvre de programmes d'accompagnement et de renforcement de capacités des bénéficiaires du PAVIE/DER-FJ dans la Zone Ouest (Dakar-Thiès) ;

Lot 4 : Mise en œuvre de programmes d'accompagnement et de renforcement de capacités des bénéficiaires du PAVIE/DER-FJ dans la Zone Sud Est (Ziguinchor-Kolda-Sédhiou-Kédougou-Tambacounda).

Référence de l'accord de financement : N° 2100150042248

N° d'Identification du Projet : N° P-SN-100-008

1- Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour couvrir le coût de la mise en œuvre du Projet d'Appui et de Valorisation des Initiatives Entrepreneuriales des Femmes et des Jeunes (PAVIE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt, pour financer le contrat des services de cabinets pour la mise en œuvre de programmes d'accompagnement et de renforcement de capacités des bénéficiaires du PAVIE/DER-FJ répartie en quatre (04) lots séparés et distincts.

2- Les services prévus au titre de ces contrats comprennent, entre autres, le renforcement des capacités des entrepreneurs financés et des demandeurs de financements de la DER/FJ en gestion d'entreprise, en dynamique des organisations, en gestion comptable et financière, en marketing, en comptabilité et calculs de coûts mais également dans les techniques et/ou métier de certains bénéficiaires.

La durée des sessions de formations sera de trois (3) mois pour chaque lot, et elle sera mise en œuvre sur toute l'étendue de la zone indiquée.

3- La DER/FJ invite les cabinets à présenter leur candidature, en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans les sessions de formation, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les cabinets seront évalués suivant les critères et le barème de notation ci-après, pour chaque lot.

Critères de notation	Note / 100
1. Dix (10) ans d'expérience dans les missions de sessions de formation.	30
2. Disponibilité du personnel qualifié au Sénégal	20
4. Nombre de missions similaires à raison de 10 points par mission	50
Total	100

La note minimale requise pour être éligible est de 70 points sur 100

La DER/FJ dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum pour chaque lot, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

La DER/FJ se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires des informations communiquées par les candidats avant toute signature de contrat. Aucun cabinet ne peut être attributaire de plus d'un lot.

4- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « *Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants* » de la Banque Africaine de Développement, édition d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte. La procédure de sélection sera la méthode basée sur la qualité et le coût (SBQC).

5- Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 09h 00 mn à 17 heures.

6- Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le **lundi 12 décembre 2022 11 heures précises** et porter expressément la mention « Sélection d'un cabinet pour la mise en œuvre de programmes d'accompagnement et de renforcement de capacités des bénéficiaires du PAVIE/DER-FJ, Lot n° ».

Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées par courrier électronique ou à l'adresse suivante : bayedjiga.diagne@der.sn et copie à babacar.ndiaye@der.sn

Boulevard Saint Louis X Des Ecrivains, Immeuble Djarraf, auprès de Fatima BA, Cellule de passation des marchés, 1^{er} étage, Tél. 77 759 88 30, Point E, Dakar.

Le Coordonnateur du PAVIE